

AVIS N° 082-2026 / DCBR / DG

TPBF 6,30 % 2022-2034

**Paiement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, le **15 mai 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,30 % 2022-2034 » pour un montant global net d'impôt de **9 977 872 500** (neuf milliards neuf cent soixante-dix-sept millions huit cent soixante-douze mille cinq cent FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI SBIF ; 01 BP 5394 Ouagadougou 01 Burkina Faso ; Tél : +226 25 33 04 91 ; Fax : +226 75 33 04 90 ; Email : sbif@fasonet.bf .

Fait à Abidjan, le 15 avril 2026

Pour le Directeur Général
du Dépositaire Central/Banque de Règlement
et par Délegation


Le Directeur du Département des Opérations
Guimba SYLLA

